

LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE LA CAPITALE MANITOBAINE : *LES PROCHAINES ÉTAPES*

INTRODUCTION

Ces dernières années, le gouvernement a reçu un certain nombre de rapports et de présentations sur la mise en oeuvre d'un cadre de planification et d'aménagement plus efficace pour la région de la capitale manitobaine. En décembre 1999, le groupe de travail sur la région de la capitale lui a remis son rapport final.

Le présent document constitue la réponse du gouvernement à ce rapport, mais il vise également à examiner d'autres questions connexes. Nous décrivons ci-après la stratégie envisagée et les prochaines étapes permettant de résoudre ces questions et de présenter un nouveau cadre de planification régionale pour la région de la capitale. Ce cadre a été conçu pour s'appliquer uniquement à la région de la capitale, mais il peut servir de modèle à d'autres régions du Manitoba.

RAPPORTS ET QUESTIONS TOUCHANT LA RÉGION

Le gouvernement du Manitoba a examiné le rapport final du groupe de travail sur la région de la capitale en tenant compte des choses suivantes :

- la stratégie pour la région de la capitale, établie en 1996 avec la participation du public, des 16 municipalités de la région et de la Table ronde sur l'environnement et l'économie du Manitoba;
- les présentations faites au cours des audiences tenues par le groupe de travail;
- les commentaires du public au sujet du rapport;
- les questions au premier plan, comme celles de la qualité de l'eau, de l'infrastructure et de l'élevage;
- le rapport final et les recommandations des principaux membres du Groupe chargé de la Consultation sur la mise en oeuvre du développement durable (juin 1999);
- le rapport du Comité consultatif sur l'eau potable (novembre 2000).

Ces rapports, de même que les présentations des membres du public et certains événements plus récents décrits brièvement ci-dessous, ont servi de base à l'élaboration du point de vue adopté par le gouvernement du Manitoba sur les prochaines étapes du processus de planification pour la région de la capitale.

STRATÉGIE POUR LA RÉGION DE LA CAPITALE – Au mois de mai 1996, la Province du Manitoba a annoncé la stratégie pour la région de la capitale. Élaborée avec l'aide du public, des 16 municipalités de la région et de la Table ronde sur l'environnement et l'économie du Manitoba, cette stratégie portait sur cinq secteurs (Partenariats, Établissement, Économie, Environnement et ressources, et enfin Ressources humaines), et donnait 30 principes directeurs et 200 mesures pour guider la prise de décisions au niveau régional. Elle faisait partie de la stratégie globale de développement durable du gouvernement du Manitoba.

RAPPORT FINAL DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉGION DE LA CAPITALE –

En juin 1998, le gouvernement du Manitoba a donné son assentiment au Comité de la région de la capitale formé de représentants élus, qui avait recommandé la création d'un groupe de travail indépendant chargé de solliciter les suggestions des membres des collectivités et des municipalités, et « *d'étudier l'efficacité des cadres législatif, politique et méthodologique qui régissent actuellement la planification et l'aménagement du territoire, et la prestation des services dans les municipalités de la région de la capitale, et de faire des recommandations sur ces sujets* ». Il a présenté son rapport final au gouvernement en décembre 1999, à la suite de quoi la Province a invité le public à faire des commentaires sur ce document.

Le groupe de travail a fait ressortir plusieurs faiblesses dans le cadre législatif, stratégique et méthodologique actuel en matière d'aménagement et de développement des terres, ainsi qu'au niveau de la prestation des services dans les municipalités de la région de la capitale. Sa principale conclusion a été de recommander que le gouvernement adopte une loi qui donnerait aux municipalités le pouvoir de s'associer pour résoudre leurs problèmes. Le groupe de travail a précisé toutefois que la décision de créer une telle association devrait être laissée à la discrétion des municipalités et que le gouvernement devrait avoir pour rôle de soutenir ces dernières. Le groupe de travail a également fait quatre autres recommandations portant sur la cohérence des textes législatifs, l'organisation et l'administration des ministères provinciaux, la budgétisation fondée sur les services et la capitalisation du coût entier, et enfin les dépenses et recettes municipales.

COMMENTAIRES DU PUBLIC – La plupart des gens qui sont intervenus au cours des consultations publiques organisées par le groupe de travail sur la région de la capitale, ainsi que ceux qui ont fait des commentaires sur le rapport final, ont insisté sur la nécessité d'établir une planification régionale. Ces personnes ont aussi exprimé leur inquiétude face à l'idée, avancée par le groupe de travail, d'exclure le gouvernement provincial des structures régionales. Certaines suggestions portaient aussi sur le fait que les *politiques provinciales d'occupation des sols* devraient être appliquées de façon plus stricte.

CONSULTATION SUR LA MISE EN OEUVRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE –

Cette initiative, à laquelle participaient plusieurs intervenants, a été lancée en 1997 dans le but « *de déterminer la meilleure façon pour le Manitoba de mettre en oeuvre les principes et directives de développement durable lors de la prise de décisions, y compris les décisions relatives à la gestion de l'environnement, à la concession de permis, à l'aménagement du territoire et aux processus de réglementation, et de faire des recommandations au gouvernement à ce sujet* ».

Dans leur rapport final, en juin 1999, les responsables ont fait 60 recommandations portant sur huit domaines. Ils ont en particulier suggéré qu'il devrait exister une planification régionale à grande échelle, fondée en grande partie sur le consensus des différents intervenants, et que les municipalités devraient également entreprendre une planification qui concorde avec cette planification régionale à grande échelle. Le gouvernement a accepté le rapport en juin 2000 et annoncé qu'il entendait mettre en oeuvre ses recommandations dans le cadre de sa stratégie de développement durable.

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'EAU POTABLE – Ce rapport, présenté par le Bureau du médecin-hygiéniste en chef le 6 novembre 2000, contient 29 recommandations à l'intention du gouvernement, dont : la création d'un organisme unique pour coordonner la distribution d'eau potable, le renforcement du contrôle de la qualité de l'eau des puits privés, la modification des règlements sur les réseaux d'approvisionnement en eau semi-publics et publics, l'amélioration de l'information, de la communication et des normes relatives à tous les aspects de ce domaine, et enfin l'acquisition de ressources supplémentaires pour que le système fonctionne mieux.

Les événements récents ont prouvé qu'il est essentiel pour le public que nos ressources hydrauliques soient gérées sagement. Les inquiétudes relatives à la qualité de l'eau dans la région de la capitale font ressortir la nécessité de réexaminer les tendances du passé en matière d'aménagement. Certains des problèmes actuels peuvent être attribués à la croissance qui s'est produite dans la région, et à l'utilisation de puits et de champs d'épandage privés. D'autres sujets connexes, comme la gestion des déchets, le drainage et les inondations, doivent être pris en considération.

AUTRES CONSIDÉRATIONS – Il devient de plus en plus difficile pour les municipalités de financer le renouvellement de leur infrastructure. Ceci montre qu'il est urgent de prendre de meilleures décisions en matière d'aménagement, afin que ces municipalités n'aient pas besoin de continuer à étendre leur assise de service. Les centres urbains en particulier ont signalé les déficiences croissantes de leur infrastructure et demandé que les administrations adoptent une stratégie à cet égard.

Bien que la Ville de Winnipeg abrite environ 60 % de la population du Manitoba, elle a connu une croissance lente au cours des dix dernières années ou plus. Pendant ce temps, certaines des municipalités de la région ont grandi très vite. À Winnipeg, la nécessité d'entretenir une infrastructure ancienne et le déclin de certains logements, surtout au centre-ville, rendent le problème encore plus grave.

La croissance à la périphérie des agglomérations n'est pas nécessairement négative; au contraire, dans certains cas, elle est souhaitable. Cependant, dans le cas présent, il serait sans doute bon de recourir à des mesures de planification plus strictes afin d'encourager une meilleure utilisation des terres, des ressources et de l'infrastructure existantes.

LA PERSPECTIVE PROVINCIALE – Le gouvernement du Manitoba est d'accord sur le fait que les questions régionales soulevées par le groupe de travail méritent d'être étudiées. Il estime aussi, comme le groupe de travail, que la participation des municipalités est extrêmement importante pour renforcer la région. Toutefois, lorsque le groupe de travail déclare que « *ce sont les municipalités de la région qui sont les mieux placées pour faire progresser le dossier régional* », la Province considère que cette suggestion ne représente qu'une partie de la solution. Il sera essentiel de constituer des partenariats solides et stables entre les administrations, tout en mettant en place un cadre stratégique et décisionnel efficace.

En considérant toutes ces questions, le gouvernement du Manitoba est d'avis qu'il est primordial de tirer le maximum de l'infrastructure existante et de veiller à ce que l'approvisionnement en eau soit sain. L'utilisation efficace de l'infrastructure aidera la région à connaître une croissance saine et durable sur le plan économique.

La Province a des responsabilités constitutionnelles en ce qui concerne la gestion des terres, les municipalités, les ressources et l'environnement. Elle contribue aussi financièrement au maintien de l'infrastructure, aux secteurs de l'éducation et de la santé, à certains services municipaux, et à des initiatives de développement économique. Il est important pour le Manitoba tout entier, comme pour le gouvernement, que la région de la capitale soit saine, prospère et efficace. Le gouvernement considère également qu'il est essentiel de voir à ce que la capitale, Winnipeg, soit dynamique et vigoureuse et à ce que sa croissance s'harmonise à celle des municipalités voisines.

Le gouvernement du Manitoba est d'avis que le leadership de la Province est nécessaire pour régler les questions inter-municipales et faire en sorte que la région de la capitale manitobaine puisse se comparer à d'autres régions urbaines, comme celles d'Edmonton, de Calgary et d'Ottawa. Le gouvernement considère également que c'est grâce à des principes d'aménagement efficaces que nous aurons une région forte, une capitale dynamique et un centre-ville plein de vie. La coopération dans le domaine des questions régionales permettra aux habitants de la province et aux dirigeants d'oeuvrer vers une vision commune. En renforçant les partenariats régionaux, nous pourrions définir de nouvelles orientations qui amélioreront les perspectives d'avenir de la région et satisferont les besoins prioritaires des habitants.

Ce document sur les prochaines étapes est divisé en trois grande parties, dans lesquelles sont examinées les principales questions touchant la région de la capitale :

- **Planification régionale efficace**
- **Planification en vue d'une région durable**
- **Coopération régionale**

Le gouvernement du Manitoba pense que les dix mesures décrites dans les pages qui suivent permettront de trouver des solutions coopératives aux questions qui se posent dans la région.